

## Entreprises

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

### Quelles aides pour l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels ?

Vous avez un **projet d'amélioration des conditions de travail et de sécurité au travail** dans votre entreprise et vous souhaitez un **accompagnement** et/ou un **financement** ?

Nous vous présentons vos différentes options en fonction du **nombre de salariés** dans votre entreprise : moins de 50 salariés ou entre 50 et 199.

#### Santé et sécurité au travail

Subvention prévention

Votre Carsat ou Cramif peut vous accorder une **subvention** appelée subvention prévention pour vous aider à réduire l'exposition de vos salariés à des risques fréquents.

Par exemple : mal de dos, troubles musculosquelettiques (TMS), chutes de hauteur, exposition à des produits chimiques dangereux.

La subvention permet l'achat de prestations de formation ou d'évaluation des risques et/ou d'équipements de prévention.

Le site Ameli présente les [informations à connaître sur la subvention prévention](#).

Contrat de prévention

Si une **convention nationale d'objectifs** a été signée par votre **secteur d'activité**, vous pouvez établir un **contrat de prévention** avec votre Carsat ou Cramif .

Le contrat vous permet de bénéficier

des **conseils techniques** de votre caisse

et d'une **aide financière** pour la réalisation de **mesures de prévention** destinées à **améliorer la sécurité de vos salariés**.

Le site Ameli présente les [informations à connaître sur le contrat de prévention](#).

Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT)

Le FACT finance des **actions d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels** au-delà des obligations réglementaires.

Pour obtenir un financement, votre projet doit viser à améliorer une situation de travail pouvant mettre en cause la santé de vos salariés, la qualité de vie au travail ou la performance de votre entreprise.

Par exemple : TMS, stress, risques psychosociaux, pénibilité du travail lié à l'âge des salariés.

Le site de l'Anact présente les [informations à connaître sur le FACT](#).

Contrat de prévention

Si une **convention nationale d'objectifs** a été signée par votre **secteur d'activité**, vous pouvez établir un **contrat de prévention** avec votre Carsat ou Cramif .

Le contrat vous permet de bénéficier

des **conseils techniques** de votre caisse

et d'une **aide financière** pour la réalisation de **mesures de prévention** destinées à **améliorer la sécurité de vos salariés**.

Le site Ameli présente les [informations à connaître sur le contrat de prévention](#).

Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT)

Le FACT finance des **actions d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels** au-delà des obligations réglementaires.

Pour obtenir un financement, votre projet doit viser à améliorer une situation de travail pouvant mettre en cause la santé de vos salariés, la qualité de vie au travail ou la performance de votre entreprise.

Par exemple : TMS, stress, risques psychosociaux, pénibilité du travail lié à l'âge des salariés.

Le site de l'Anact présente les [informations à connaître sur le FACT](#).

#### Pour en savoir plus

- [Subvention prévention](#)

Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

- [Contrat de prévention](#)

Source : Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

- [Fonds pour l'amélioration des conditions de travail \(FACT\)](#)

Source : Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)



AGGLOMÉRATION

Où s' informer ?

• Service public d'accompagnement des TPE-PME

TPE & PME, vous avez un projet, une difficulté, une question du quotidien ?

Vous êtes rappelé(e) par **LE conseiller** qui peut vous aider dans les 5 jours (délai moyen de prise en charge).

Accéder au service

Et aussi...



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/entreprises/?xml=F37130>